3 ans de prison pour destruction d'habitats naturels

Dossier de

de /> la rédaction de H2o December 2024

Le 7 novembre, le Parquet de Mamoudzou à Mayotte a condamné un individu à trois ans d'emprisonnement ferme et à une amende pour destruction d'habitats naturels et d'espÃ"ces végétales protégées sur la commune de Dzoumogné. Cette décision fait suite à une enquête approfondie menée par l'Office français de la biodiversité (OFB) avec le soutien de plusieurs partenaires mobilisés pour la protection des écosystÃ"mes en mangrove (Conservatoire du littoral, associations, collectivité...).

Une premiÃ"re intervention des forces de l'ordre a mis en évidence la destruction de plus de deux hectares de mangroves à des fins agricoles et pour y établir des habitations sur la commune de Dzoumogné. Le mis en cause a été interpellé suite à un comportement menaçant. AprÃ"s une longue procédure judiciaire, il a été reconnu coupable et condamné à un an de prison. À sa sortie, cette personne a réitéré ses destructions à quelques centaines de mÃ"tres premier site, impactant cette fois plusieurs milliers de mÃ"tres carrés supplémentaires d'arriÃ"re-mangrove et de mangrove. Les services de l'OFB ont mené une enquête minutieuse permettant de réunir les éléments nécessaires por assurer son interpellation et cette nouvelle condamnation. Saluée par les autorités locales et les associations de protection de la nature, cette décision historique envoie un message fort aux auteurs d'infractions environnementales et réaffirme la détermination des acteurs de l'Á‰tat à préserver la biodiversité unique de Mayotte. Le Conservatoire du littre et les associations locales travaillent main dans la main pour restaurer ces écosystÃ"mes endommagés et sensibiliser la population aux conséquences de ces dégradations. Le site impacté fera l'objet d'une opération de renaturation, qui renforcera la résilience de cette zone et préservera les services vitaux rendus par la nature.

La destruction de ces espÃ"ces et de leurs habitats dépasse le cadre écologique et affecte également la vie des population riveraines. La perte des mangroves et des zones humides augmente en effet les risques d'inondations, d'érosion et de salinisation des eaux. Les villages cà tiers, en sont les premiÃ"res victimes.Â